

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 25/08/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 07h05

Codes postaux concernés : 1325

Origine de l'interruption

= Fortes intempéries / Orages

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 07h05

Justification de la durée de l'interruption

= Fortes intempéries (orages) ont provoqué une interruption de l'alimentation de clients de Chaumont Gistoux. Le rétablissement nécessitait des travaux en cabine qui n'ont pu être réalisés rapidement et un groupe de secours a été placé en cabine. Les difficultés de circulation des équipes et le nombre d'incidents connus justifient le délai de rétablissement de l'énergie des immeubles

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Fortes intempéries et orages dans une partie de la Wallonie

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 25/08/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.